



# LE 24 NOVEMBRE 2022

## STOCKAGE DE L'EAU

### Journée Inter-SAGE bassin du Cher

Cette journée, à destination des membres des trois Commissions Locales de l'Eau des SAGE du bassin du Cher portés par l'Etablissement public Loire a posé les bases d'un langage commun grâce aux interventions techniques de l'Office Français de la Biodiversité et du Syndicat du bassin de la Sarthe ainsi qu'aux retours d'expérience sur différents types de stockages artificiels de l'eau :

- Les grands barrages avec EDF et l'Etablissement public Loire
- Les retenues de substitution avec la chambre d'agriculture du Cher et le SAGE Boutonne.

Les échanges durant cette journée permettront d'apporter des fondations solides nécessaires pour un débat apaisé sur la thématique plus globale de la gestion quantitative au sein des CLE du bassin du Cher.

Les présidents des CLE des SAGE

Didier BRUGERE

Jean-Pierre GUERIN

Serge PERROCHON



3 SAGE

75 membres des  
CLE présents

6 intervenants

4 ateliers de  
concertations

Pyramides du  
Conseil  
départemental du  
Cher, Bourges

MERCI AUX  
INTERVENANTS ET A  
TOUS LES  
PARTICIPANTS





# Programme de la journée

## 9h30 – 12h30 – Partage d'information

### État de connaissance – Partage d'un langage commun

- Etat de connaissance sur les retenues d'eau : définition, caractérisation et impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques (Vincent VAUCLIN - OFB)
- Retour d'expérience sur l'étude ICRA (Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques) sur le bassin Sarthe aval (Clément BUJISHO - Syndicat du bassin de la Sarthe)

### Quel type de stockage d'eau pour quels usages ? Retours d'expériences

- Sécuriser l'approvisionnement de sa collectivité en eau potable (soutien d'étiage de Rochebut) – (Sylvain LECUNA - EDF)
- Soutien d'étiage par les ouvrages de Naussac et Villerest (Marine BOULANGER - EP Loire)
- Les retenues d'eau, une assurance récolte ? (Démarches mises en place par les agriculteurs) (Julien CLOUZET - Chambre d'agriculture 18)
- Retour d'expérience du Syndicat de la Boutonne (structure porteuse du SAGE et du PTGE) concernant la création de réserves collectives de substitution agricole (Frédéric EMARD - président du SYMBO et de la CLE du SAGE Boutonne et Alban JOLY animateur SAGE Boutonne)

## 14h00 – 16h00 : Réflexion collective sur la place du stockage de l'eau dans le territoire

- **Atelier de concertation**
- **Échanges/débats**

### Conclusion de la journée par le grand témoin (Philippe AUCLERC – rédacteur en chef de la Loire et ses terroirs)

Fin - 16h30



# SYNTHESE : PHILIPPE AUCLERC

## GRAND TEMOIN DE LA JOURNEE ET REDACTEUR EN CHEF DE LA LOIRE ET SES TERROIRS



Mettre sur le devant de la scène le stockage de l'eau peut s'avérer être une riche idée vu les difficultés liées à la sécheresse cette année, la faiblesse des débits enregistrés dans les cours d'eau, les assecs, l'impossibilité d'ignorer plus longtemps les effets du changement climatique en cours. Mais cela peut aussi s'avérer contre-productif ainsi

qu'on peut le voir au travers des événements récents tels que ceux liés à la création de retenues de substitution dans les Deux-Sèvres.

Organiser une telle journée présentait donc un risque que vous avez surmonté à la faveur d'une participation effective, de la qualité des exposés, des échanges, si bien que l'on peut dire que cette journée a été une réussite.

Pourtant, le sujet n'est pas simple. Les communications qui se sont succédées au fil de la matinée ont montré sa complexité et plus particulièrement celle propre à cette notion de stockage de l'eau. Vincent Vauclin (OFB) a permis d'en appréhender la typologie et les conséquences que cela a, car ce n'est pas gratuit, ni sans répercussions, cela a forcément des impacts qui, pour certains, ne sont guère évitables. Les retenues font obstacle à la circulation des poissons et des sédiments, favorisent la production de biomasse, l'exhaussement de la température de l'eau (entre 2 et 5° C) et le développement d'espèces envahissantes... Il a été abordé, quand elles existent, le fait de leur légalité, et demandé ce qui était entrepris pour régulariser celles qui n'ont pas été déclarées, car on est loin de savoir avec exactitude ce qu'il en est.

On a compris dans l'exposé qui nous a été fait par Clément Bujisho (Syndicat du bassin de la Sarthe) sur les résultats de la recherche portant sur l'impact cumulé des retenues qu'il ne s'agissait pas dans un premier temps tant de savoir si elles devaient être conservées que de savoir où celles-ci étaient, d'où l'utilité de les inventorier et de savoir comment elles s'articulent les unes avec les autres. Sur le territoire de l'étude, là où il y avait 7000 retenues recensées, il en a été répertorié de fait 11000. Un sacré écart qui permet d'apprécier, au vu de ces chiffres, combien

ce travail est porteur de plus-value, mais il faut retenir que la définition des retenues s'avère très complexe, d'où des problèmes de caractérisation pour déterminer leur type d'alimentation et leur mode de gestion. Côté enseignement, il a été fait comme constat que, suivant l'échelle utilisée, on avait des résultats de plus en plus probants, et dit en conclusion que selon les territoires les impacts pouvaient être non seulement complexes à appréhender mais aussi très différents et qu'il fallait avoir une grande prudence pour transposer l'étude sur d'autres milieux, car tout a une incidence.

Après qu'il ait été porté à la connaissance les impacts des retenues et fait état que l'on ignorait où étaient certaines d'entre-elles, il a été abordé à la suite la question du stockage de l'eau dans les retenues des grands ouvrages. Tous n'ont pas vocation à assurer un soutien d'étiage mais tous ont comme obligation de respecter des règles de gestion. À travers le rôle du complexe Rochebut-Le Prat on a vu par l'intervention de Sylvain LECUNA (EDF) que l'eau stockée dans le contexte des réservoirs d'EDF servait à l'hydroélectricité dite de pointe, ce qui permet d'adapter au plus près la production à la consommation, sachant que l'électricité ne se stocke pas. Il a été ensuite explicité comment se déroulait le soutien d'étiage réalisé à partir de Rochebut et, surtout, comment dans la pratique cette gestion avait évolué pour devenir plus rapidement effective et être facteur d'économie. On a très concrètement pu mesurer cependant les limites de l'exercice, que ce soit en termes d'apports ou de capacité si celle-ci devait être revue, notamment du fait de l'existence des mines d'or du Châtelet.

Marine Boulanger, de l'Établissement public Loire, qui a traité du soutien d'étiage par les ouvrages de Naussac et Villerest, nous a fait changer de lieux et de volumes puisqu'on est passé de 14 millions de m<sup>3</sup> stockés à plus de 150 millions de m<sup>3</sup>. Mais, au-delà de la taille, c'est bien des difficultés du remplissage de Naussac, qui tout comme à Rochebut ont été pointées, d'où l'obligation en fonction des besoins et des volumes disponibles de répondre à un étiage prolongé par une gestion prudente. En l'occurrence, on peut dire qu'il ne suffit pas d'avoir des ouvrages mais que ce qui importe c'est d'être en capacité de les remplir. Serge Perrochon, président du SAGE Cher aval, a fait part à la suite de son inquiétude. Il faut que l'on soit imaginatifs, a-t-il dit. *"Si dans nombre de situations on gère la pénurie, nous si l'on n'y prend garde on va faire de la sous-consommation"* et d'ajouter *"comment ne pas stocker de l'eau pour l'économie, l'industrie et les autres usages quand elle est abondante ?"*. C'est bien là toute la question et l'intérêt de cette journée destinée à jeter les premiers éléments de la réflexion qui doit être menée.

L'exposé de Julien Clouzet, pour la Chambre d'agriculture du Cher, a en cela permis de mieux comprendre l'attente des agriculteurs pour qui l'eau et donc les



retenues d'eau constituent une assurance récolte. Il nous a ainsi été exposé tous les aspects liés : diversification des productions, limitation du stress hydrique, sécurisation des productions, maintien des filières, limitation des intrants... Une assurance qui a été chiffrée. Ainsi a-t-il été mis en avant qu'il y aurait une augmentation des besoins en eau pour l'irrigation de 165 % à l'horizon 2070. En déclinaison, il a été évoqué les problèmes de remplissage en Zones de répartition des eaux, le contexte géologique, le coût de fonctionnement, les contraintes réglementaires et le risque réel d'échec, mais aussi que le stockage est un levier mais qu'il en existe d'autres. Serge Perrochon, président du Cher aval, a de son côté indiqué que le matériel génétique évolue pour trouver des plants avec des cycles plus réduits et qu'il croyait en la créativité et la faculté d'adaptation des hommes.

Le retour d'expérience du Syndicat de la Boutonne (structure porteuse du SAGE et du PTGE) concernant la création de réserves collectives de substitution agricole, qui a mis en avant les difficultés rencontrées pour mettre en place les retenues de substitution, a aussi montré que ce qui avait compté c'était la définition de volumes prélevables et l'installation de limnigraphes, c'est-à-dire d'outils propres à parfaire ce qui a trait à leur gestion.

À l'issue des exposés de la matinée, on peut dire que le but fixé qui était d'apporter un socle commun de connaissances, d'enrichir la réflexion des uns et des autres a été atteint. Les ateliers qui ont suivi ont été source d'échanges et il n'y a pas eu de bataille autour des enjeux de l'eau. Ces derniers ont donné lieu à un dialogue nourri, dans un climat plutôt détendu. Si certains ateliers ont été rapides, d'autres ont eu un peu plus de mal à délivrer leur avis sur la question du stockage artificiel de l'eau sur le bassin du Cher (forces, faiblesses, opportunités et menaces).

Des idées ont été lancées, notamment celle d'arriver à faire un diagnostic précis et partagé, peut-être à partir de la mise en œuvre par le BRGM d'un outil de gestion très affiné sur le territoire. De quel type ? À quel endroit ? De quelle taille ? ... On a fait valoir qu'il fallait avoir aujourd'hui une vision globale, que l'agriculture travaille pour changer ses méthodes et qu'elle est en train de faire évoluer les choses, qu'il n'y a pas une agriculture mais plein d'agricultures, que c'est la demande qui commande les filières, l'agriculture répond à la demande mais comment le fait-on ? Comment se positionne-t-on ? Comment répond-on au consommateur ? Il a été indiqué en regard que, face à un problème trop complexe, il est difficile de trouver des solutions simples, d'où le besoin d'intégrer un maximum de réflexions et d'avoir pour cela une approche raisonnée, raisonnable, et souligné qu'il faut que l'on consacre un peu de temps pour imaginer les solutions, il faut être capable d'expliquer, il faut que la population adhère.

J'ai noté, en ma qualité de grand témoin, que les nombreux échanges ont permis d'analyser, d'expliquer, de comprendre et parfois d'évaluer ce qui se joue dans les territoires. Des territoires où une nécessaire solidarité doit s'exprimer quel que soit le lieu où l'on se trouve sur le bassin du Cher, solidarité mais aussi partage de la ressource entre les différents usages et le milieu naturel. Comme l'a montré le déroulement de cette journée, il importe de poursuivre la réflexion sur cette question qui est de savoir, face au changement climatique et aux étiages plus prononcés, quelles réponses il faut apporter.

Bien sûr on peut raisonner en matière d'économie, reste à savoir jusqu'où on peut aller sans mettre en péril les activités. Toutes les possibilités sont à examiner, que ce soit la possibilité de réutiliser les eaux grises comme celles de changer et modifier les techniques culturales. Mais là encore on peut se demander si cela sera bien suffisant. Il est nécessaire d'étudier les différentes pistes possibles en matière de stockage d'eau et notamment parmi elles les solutions fondées sur la nature :

- la préservation, la restauration et la création de zones humides fonctionnelles et la restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
- la végétalisation du territoire du bassin versant (plantations de haies, végétalisation des versants, etc.) qui permet de stabiliser les sols et de ralentir le ruissellement ;
- la végétalisation des berges des cours d'eau aménagés ;
- la désimperméabilisation des villes.

Peut-on par ailleurs ignorer la recharge artificielle des nappes, la création de retenues de substitution ? Non, bien sûr. Dans ce contexte, je ne puis que vous inciter - comme vous avez si bien su le faire aujourd'hui - à poursuivre les échanges et le dialogue qui sont l'assurance de pouvoir trouver le moyen de mener des actions consensuelles permettant de mieux concilier tous les usages de l'eau, sans oublier celui de la protection des milieux et de la biodiversité. À mon sens, il est souhaitable que vous preniez rapidement date pour poursuivre vos travaux et réflexions. J'ai beaucoup appris au cours de cette journée et pu noter l'importance que cela avait de pouvoir se parler, s'écouter. En soi, c'est déjà facteur d'avenir.

**PHILIPPE AUCLERC**

# POUR ALLER PLUS LOIN : COMPTE RENDU - SYNTHÈSE

## ETAT DE CONNAISSANCE – PARTAGE D'UN LANGAGE COMMUN

- **Etat de connaissance sur les retenues d'eau : définition, caractérisation et impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques (Vincent VAUCLIN – OFB)**



L'objectif des présentations introductives de la journée visait à apporter un socle commun de connaissance sur la question du stockage artificiel de l'eau. Pour ce faire, cette partie a été débutée par Vincent VAUCLIN de l'Office Français

de la Biodiversité (OFB). Elle visait à définir, caractériser et évaluer l'impact du stockage artificiel sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. La présentation a ainsi apporté un ensemble de précisions sur la notion de plans d'eau et leur typologie (retenue collinaire, en dérivation ou encore retenue de barrage). Puis, un focus plus particulier a été porté sur l'impact des plans d'eau sur plusieurs volets : la biodiversité, la physico-chimie, la température ou encore sur l'hydrologie. Enfin, la présentation s'est terminée en se focalisant sur la question des impacts cumulés des plans d'eau sur un territoire en reprenant les données issue de la mission d'expertise scientifique collective de l'AFB datant de 2017 «impact cumulé des retenues d'eau sur le milieu aquatique»

<https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-comprendre-agir/impact-cumule-retenues-deau-milieu-aquatique-expertise-scientifique-collective>



➤ **Retour d'expérience sur l'étude ICRA (Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques) sur le bassin Sarthe aval (Clément BUJISHO - Syndicat du bassin de la Sarthe)**

Dans la continuité, Clément BUJISHO du syndicat du bassin de la Sarthe est intervenu, en visioconférence, pour présenter le retour d'expérience de son syndicat dans le cadre de l'appel à projet « ICRA » (Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques) lancé par l'OFB (<https://professionnels.ofb.fr/index.php/fr/node/556>) qui visait à appliquer la méthodologie issue de la précédente expertise scientifique sur 8 bassins versants du territoire métropolitain (dont celui de la Sarthe aval).

Le syndicat du bassin de la Sarthe dans le cadre du SAGE Sarthe aval s'est positionné dans ce projet dans le but d'améliorer la connaissance sur les plans d'eau du territoire. S'étendant sur une surface de 2727 km<sup>2</sup>, le territoire de la Sarthe aval ne bénéficiait que d'une connaissance incomplète sur les plans d'eau reposant sur les données issues d'une étude menée lors de la phase d'élaboration du SAGE prélocalisant 6681 plans d'eau. Le projet visait donc à mobiliser les données existantes et normaliser une typologie de plans d'eau. Cette première s'est avérée lacunaire et s'en est suivi une investigation complémentaire par télédétection pour compléter l'inventaire et la caractérisation des plans d'eau ainsi que leur évolution historique. Les résultats les plus significatifs sur traitement par orthophotographie ont révélé notamment que 46 % des plans d'eau n'existaient pas en 1949. La méthodologie et les résultats montrent cependant l'importance des données de terrain nécessaires à la caractérisation des plans d'eau et évaluer plus finement leurs effets induits sur l'environnement.



Les échanges avec la salle suite à ces deux interventions ont porté sur la question du cadre réglementaire portant sur la régularisation de plans d'eau et notamment le statut des plans d'eau sur source. Ces derniers n'étant, par définition, pas sur cours d'eau, un débit réservé ne peut leur être attribué. La question de la thermie des plans d'eau peu profonds a été abordée. Celle de plans d'eau profonds type lac avec l'inversion thermique liée à la thermocline est bien connue. En revanche, la stratification thermique de plans d'eau peu profonds semble en revanche moins marquée. Toutefois, l'influence de la stratification thermique sur l'évaporation de surface ne semble pas être un paramètre prépondérant comparativement à d'autre (vent, température de l'air...). Pour finir, il a été également rappelé l'importance de débiter toute démarche de territoire par une meilleure connaissance des plans d'eau et la réalisation d'un inventaire précis.

## QUEL TYPE DE STOCKAGE D'EAU POUR QUELS USAGES ? RETOURS D'EXPERIENCES

- **Sécuriser l'approvisionnement de sa collectivité en eau potable (soutien d'étiage de Rochebut) – (Sylvain LECUNA - EDF)**
- **Soutien d'étiage par les ouvrages de Naussac et Villerest (Marine BOULANGER - EP Loire)**

Après ce socle commun de connaissance, la seconde partie de matinée a été consacrée à des retours d'expériences visant des projets ou démarches liés à l'usage de différents types de stockages artificiels de l'eau.

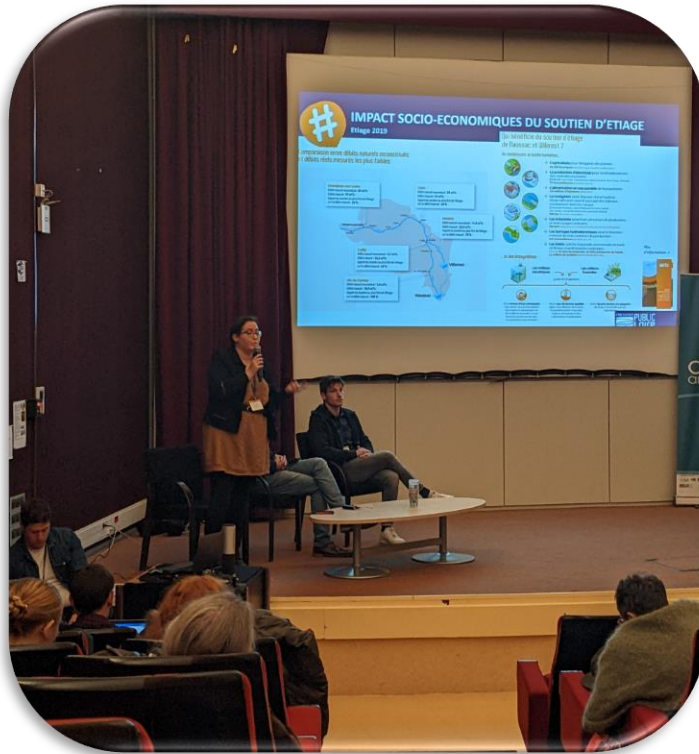
En premier lieu, il s'agissait de présenter le rôle et fonction d'ouvrages structurants à savoir les grands barrages. Pour ce faire, deux intervenants ont pris la parole. Dans un premier temps Sylvain LECUNA d'EDF pour la présentation du fonctionnement du complexe hydro-électrique Rochebut-Prat situé sur l'amont du Cher et dans un second temps, le soutien d'étiage de la Loire et de l'Allier assuré par les ouvrages de Naussac et de Villerest par Marine BOULANGER de l'Etablissement public Loire.



Le complexe de Rochebut – Prat est composé en amont, du barrage de Rochebut offrant une retenue de capacité utile de 15,3 Mm<sup>3</sup> et en aval le barrage du Prat qui assure la démodulation offrant une capacité utile de 1 Mm<sup>3</sup>. Il est souligné que ce complexe assure un double enjeu : la production d'énergie renouvelable et un soutien d'étiage. Pour assurer ces deux composantes, cela nécessite de gérer le stock du barrage en suivant une courbe de déstockage qui permet de maintenir notamment un débit minimal en période d'étiage considérant qu'à certaines périodes de l'année, il n'y a aucun débit entrant. Ce débit garanti permet donc d'assurer en aval de ce complexe un débit au Cher quel que soit le débit entrant et de permettre certains usages qui en sont dépendants comme l'alimentation en eau potable. Avec les effets du changement climatique, la courbe de déstockage est affinée chaque année en prônant une gestion prudente et économe de la ressource en eau. Ainsi, en 2022, la gestion du barrage n'aura observé qu'une seule diminution du débit garanti et ce sur une courte période.

Le barrage de Naussac, situé sur un affluent de l'Allier en Lozère, et celui de Villerest, sur la Loire, dans le département du même nom, sont la propriété de l'Etablissement public Loire qui en assure la gestion. En périodes de basses eaux – dites d'étiage – que connaissent l'Allier et la Loire durant une partie de l'année, ces deux ouvrages ont pour fonction commune le soutien des débits. Des consignes de lâchure sont donc

données chaque jour par l'Etablissement, afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CGRNVES), dans le respect des règlements d'eau. Ces objectifs sont définis pour 4 stations sur l'Allier (Lavalette, Confluence Allier-Chapeauroux, Vieille Brioude et Vic le Comte) et 2 pour la Loire (Pied d'ouvrage du barrage et Gien).



Pour aller plus loin : [Exploitation des ouvrages de Naussac et](#)

[Villerest - Etablissement public Loire \(eptb-loire.fr\)](#)

Les échanges ont porté sur l'intérêt du soutien d'étiage assuré par ces ouvrages. Toutefois, malgré leur importance, le maintien des débits garantis reste difficile et il est indiqué qu'en situation d'étiage prolongé pour le bassin du Cher, impliquant une baisse de débit garanti à 800 l/s à l'aval du complexe de Rochebut, l'approvisionnement en eau potable de Vierzon deviendrait alors incertain. Concernant les ouvrages de Naussac et de Villerest, en raison des aléas climatiques observés ces dernières années et notamment le retour d'expérience de cette année 2022, il est évoqué une réflexion en cours avec les services de l'Etat ([Optimisation de la gestion - Etablissement public Loire \(eptb-loire.fr\)](#)), notamment pour Naussac, afin d'améliorer l'anticipation des situations à risque comme celle-ci.

- **Les retenues d'eau, une assurance récolte ? (Démarches mises en place par les agriculteurs) (Julien CLOUZET - Chambre d'agriculture 18)**
- **Retour d'expérience du Syndicat de la Boutonne (structure porteuse du SAGE et du PTGE) concernant la création de réserves collectives de substitution agricole (Frédéric EMARD - président du SYMBO et de la CLE du SAGE Boutonne et Alban JOLY animateur SAGE Boutonne)**

Les deux temps d'interventions suivants ont quant à eux abordé la question de la substitution des prélèvements estivaux par les prélèvements hivernaux dans le cadre de l'irrigation agricole.

En premier lieu est intervenu Julien CLOUZET, conseiller gestion de l'eau à la chambre d'agriculture du Cher, afin d'évoquer la place des retenues d'eau comme une assurance récolte et ainsi présenter les démarches entreprises par les agriculteurs dans le Département du Cher. La présentation a débuté en explicitant le rôle essentiel d'une ressource en eau disponible pour la diversification et la sécurisation des cultures et de l'élevage ainsi que le développement des filières. Dans le département du Cher, dans un contexte de changement climatique, la ressource en eau est limitée et fait l'objet de tensions sur les usages associés. Ainsi, la présentation s'est alors portée sur l'ensemble des solutions cohérentes permettant de mobiliser la ressource en eau. Parmi celles-ci, outre l'efficacité d'utilisation de l'eau, la préservation de la réserve utile des sols, la substitution associée au stockage de l'eau a été plus particulièrement développée du fait du thème global de la journée. Plusieurs exemples de création de retenues individuelles dans le Cher ont été présentés pour clore cette intervention.



En second lieu sont intervenus messieurs Frédéric EMARD et Alban JOLY respectivement Président et animateur du SAGE Boutonne afin de présenter la démarche de territoire sur le stockage collectif de l'eau dans le cadre du SAGE.

Le bassin versant de la Boutonne (départements 17 et 79) est classé en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) depuis 1994. Dans ce cadre le département 17 a voulu créer, dans les années 1980, un barrage pour soutenir l'étiage des cours d'eau et la production agricole. Ce projet a été annulé en 2003. A la suite, les irrigants se sont



regroupés pour étudier un projet collectif. Dans le même temps, la CLE Boutonne a voté des volumes prélevables, inscrits dans la règle n°1 du SAGE depuis 2016. Ces volumes, et la stratégie d'atteinte associée, ont été inscrits dans un protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole. Le département s'est engagé dans le projet de création de 24 réserves en créant le syndicat mixte des réserves de substitution (SYRES) en charge de leur création, exploitation et entretien. Le SYMBO porte un Projet de Territoire (PTGE) ciblé sur la gestion quantitative (changement de pratiques agricoles, réduction des besoins, stockage naturel et artificiel) et a porté une démarche de médiation sur l'impact du projet de réserve. La CLE a également émis des avis sur le projet. Le partenariat entre le SYMBO, la profession agricole, l'Etat et le département est primordial.



Les échanges ont porté sur la place des retenues de substitution dans le paysage agricole. Outre des argumentaires se portant favorables à la création de retenues en tant qu'outil d'assurance récolte ou défavorables notamment par rapport aux impacts générés sur les milieux, il est indiqué que ces projets ne peuvent pas être généralisables sur l'ensemble des territoires. Cependant, et considérant le fonctionnement naturel de la nappe du jurassique supérieur et la forte connectivité avec les rivières, une baisse des prélèvements estivaux peut avoir un effet direct positif sur les cours d'eau à l'étiage. Par ailleurs, la profession agricole a évoqué au cours des échanges le panel de démarches et solutions entreprises pour s'adapter au changement climatique (sélection variétale, sobriété...) tout en soulignant que la diversification des filières reste dépendante de la demande des consommateurs. Toutefois, bouger quelques curseurs implique une multitude de paramètres et une forte inertie. Au-delà de la création de retenues collectives qui n'est pour l'heure qu'au stade de projet dans le département du Cher, la question des retenues individuelles qui se développent depuis ces dernières années fait débat car leurs effets cumulés ne sont pas mesurés.



## REFLEXION COLLECTIVE SUR LA PLACE DU STOCKAGE DE L'EAU DANS LE TERRITOIRE

- Atelier de concertation
- Echanges/débats

Les membres des CLE se sont répartis en 4 sous-groupes d'une quinzaine de personnes afin de réfléchir au stockage artificiel de l'eau en tant que levier d'action potentiel sur le territoire du bassin du Cher. Dans le but de favoriser les échanges, les personnes se sont réparties par groupe de pensée homogène en répondant à la question suivante :

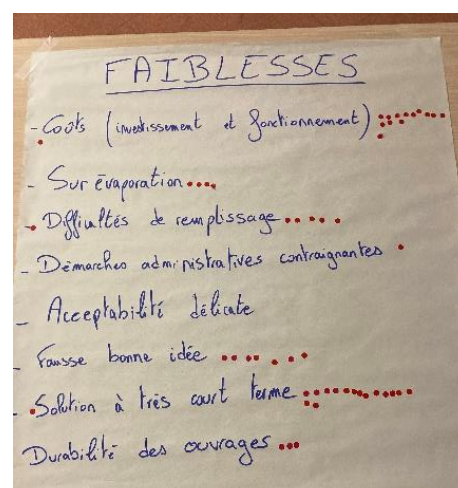
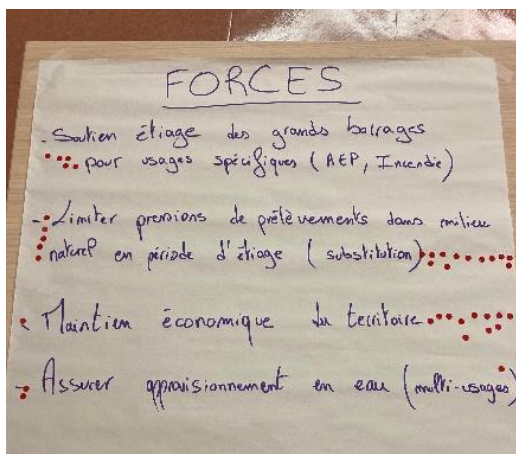
**« Pour une gestion durable des ressources en eau sur les territoires des 3 SAGE, je suis convaincu que le stockage artificiel de l'eau est un levier d'action potentiel »**

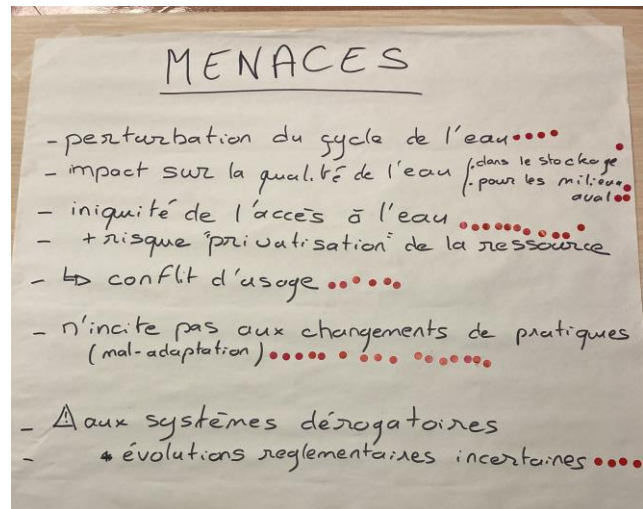
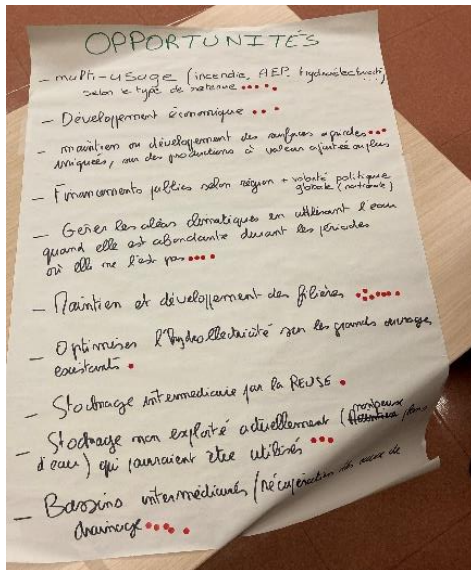
L'objectif était d'identifier les forces, les faiblesses du stockage artificiel de l'eau ainsi que de mettre en lumière les opportunités et les menaces que cela peut engendrer sur le territoire.

Pour cela, le principe de la méthode 1-2-4-tous a été proposé. Après quelques minutes pour réfléchir individuellement au thème de l'après-midi, les participants se sont mis par deux puis par quatre, pour des premiers échanges et partages d'éléments de réflexion. Pour finir, chaque sous-groupe a discuté afin de retenir 3-4 idées pour chaque item sur lesquels ils étaient d'accord tant dans le contenu que dans la formulation des idées.

Suite à ce travail en sous-groupes, l'ensemble des points identifiés par chacun d'eux ont été repris afin de permettre à l'ensemble des participants de prioriser (à l'aide de gommettes) ce qui leur paraissait le plus important pour eux dans chacun des items.

Le rendu de l'après-midi est visible dans les photos ci-après.





Plusieurs éléments de réflexions des groupes ressortent de manière importante suite à la priorisation réalisée par les membres de CLE à l'aide des gommettes :

<p style="text-align: center;"><b>FORCES</b></p> <p>Limiter les pressions de prélèvements sur le milieu naturel en période d'étiage (substitution) Maintien économique du territoire</p>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Coûts (investissement et fonctionnement) Solution à très court terme</p>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITÉS</b></p> <p>Maintien et développement des filières Multi-usages (incendie, alimentation en eau potable, hydro-électricité) selon le type de retenues Bassins intermédiaires (récupération des eaux de drainage)</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>N'incite pas aux changements de pratiques (mal-adaptation) Iniquité de l'accès à l'eau et risque de privatisation de la ressource Conflit d'usages et acceptation sociétale</p>

Plusieurs points de convergence ressortent de ces 4 groupes :

- La force du stockage de l'eau pour limiter la pression sur la ressource durant la période d'étiage ;
- Le coût d'investissement et de fonctionnement conséquent de ces ouvrages de stockage artificiel de l'eau ;
- La faiblesse de la durabilité de la solution dans un contexte de changement climatique et de quantité de la ressource mobilisable qui diminue ;

- La menace liée à l'influence des ouvrages sur la ressource en eau et leur impact écologique global sur les milieux aquatiques (physico-chimie, biodiversité).

D'autres éléments de réflexions, que l'on retrouve dans les menaces et dans les opportunités, font ressortir plusieurs points de divergence :

- Certains perçoivent que le stockage peut engendrer une iniquité d'accès à la ressource en eau et une menace de « privatisation » de la ressource pouvant engendrer des conflits d'usages alors que d'autres le perçoivent comme une opportunité (pour certains stockages) de répondre à de multiples usages (eau potable, secours incendie, hydroélectricité, ...)
- De même, la construction de retenues est envisagée comme une opportunité de maintien et de développement de filières de production à valeur ajoutée mais par ailleurs comme une menace n'incitant pas aux changements de pratiques agricoles et donc comme une mal-adaptation du territoire.

## CLOTURE DE LA JOURNEE

Les présidents des trois commissions locales de l'eau concluent sur la journée durant laquelle les débats ont été riches mais apaisés.

Ils soulignent l'importance de se retrouver pour de tels événements afin d'échanger de manière objective. L'accès à l'eau et le stockage de l'eau, sont des problèmes trop complexes pour envisager des solutions simples. Des décisions attendent les CLE et leurs territoires pour intégrer un ensemble d'opinions et des choix stratégiques dans une vision d'ensemble, intégrant le volet économique, pour que les consommateurs vivent aussi bien que maintenant alors qu'il y aura une quantité de contraintes plus importante à l'avenir. Ils notent qu'ils n'observent toutefois plus de dénis concernant le phénomène du changement climatique.

Il faut en effet consacrer du temps pour gérer la situation à court terme, mais des décisions devront être prises pour des solutions plus durables à envisager.

Face à cela, il faudra être capable d'expliquer les démarches entreprises. Les CLE se déroulent entre spécialistes, de la pédagogie sera ainsi nécessaire pour s'ouvrir vers le grand public.



**MERCI À TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION**

**ACCEDER A L'ENSEMBLE DES PRESENTATION A [CE LIEN](#)**